

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 septembre 2021**

CCPC/2021256-011

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.**

**Date de convocation : 7 septembre 2021**

**Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE**

**Objet : Demande de subvention stade biathlon-piste ski roue**

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de Communes a réalisé en 2019, une première tranche de travaux pour la réalisation du stade Biathlon intercommunal de Font-Romeu. Il rappelle que ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la Commune de Font-Romeu, le CREPS-CNEA, le club des sports de montagne de Font-Romeu regroupant notamment la section ski nordique du collège/lycée.

En Août 2021, la seconde et dernière tranche de travaux ont été lancées permettant de terminer cette infrastructure servant à la fois aux sportifs locaux, aux sportifs internationaux ainsi qu'aux touristes lors de stages, entraînements ou initiations.

Le Président rappelle qu'un budget avait été voté en début d'année à cet effet. Cependant le coût estimatif du projet budgétisé initialement s'est avéré inférieur au montant global des travaux proposés par l'entreprise sélectionnée via acte d'engagement. 67 144.52€ budgétisés au lieu de 93 393.40€ TTC.

Il indique que ce surcoût peut être compensé par une éventuelle aide de l'Etat attendue à hauteur de 40 000€.

Le Président explique qu'il s'agit pour la communauté de communes de poursuivre la réalisation d'infrastructures sportives notamment à l'horizon des J.O de Paris 2024.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'autoriser le Président à demander une subvention auprès de l'Etat pour la fin des travaux relatifs à la création du stade biathlon intercommunal de Font-Romeu**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

